

*Initiatives parlementaires*

tements stricts. Elle permet à la Commission canadienne du blé de répartir les ventes au profit des agriculteurs.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je suis persuadée que le député voudra poursuivre ses observations lorsque le projet de loi sera de nouveau débattu.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au Feuilleton d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

#### LES ÉTUDES D'IMPACT ÉCOLOGIQUE

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest) propose:**

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de les révéler nocifs pour l'environnement

—Madame la Présidente, en intervenant à la Chambre des communes aujourd'hui pour présenter la motion 485, j'ai une impression de déjà vu.

Cette motion n° 485 est, somme toute, la version en motion d'un projet de loi que j'ai présenté en 1979, c'est-à-dire il y a dix ans. Par une drôle de coïncidence, madame la Présidence, vous avez donné à cette motion le numéro 485. Le projet de loi présenté il y a dix ans portait le numéro 458. Nous nous en sommes tenus au même numéros et espérons que nous nous en tiendrons également aux mêmes principes lorsque cette motion prendra la forme d'un projet de loi.

Voici ce que dit la motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

Toute nouvelle idée a besoin de temps pour germer. Je me souviens qu'en 1966, à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, j'avais lancé l'idée d'obliger la création de ceintures vertes autour des villes. À l'époque, l'idée avait été jugée quelque peu révolutionnaire et j'ai dû revenir à la charge chaque année.

Six ans plus tard, la première loi du Canada sur les ceintures vertes était présentée sous la même forme que mon projet de loi d'initiative parlementaire. Je suis extrêmement heureux de constater qu'un scénario semblable se produit au Parlement du Canada aujourd'hui. La patience est récompensée lorsqu'une bonne idée est mise de l'avant.

Avant d'en venir à la motion proprement dite, je crois qu'il faut parler de la philosophie et des raisons qui la motivent. Un récent voyage en Asie m'a fait voir clairement ces raisons. En regardant la situation des pays nouvellement industrialisés, je me disais que les responsables du développement pouvaient être fiers d'avoir réussi à améliorer le niveau matériel de vie, ou à tout le moins, les structures permettant la vie, comme ils l'ont fait.

Je me suis aussi demandé quel progrès réel avait été accompli si les habitants de ces pays ne peuvent pas boire l'eau, respirer l'air ou trouver un coin de verdure dans leurs villes grises et noires, recouvertes de béton, dans de nouvelles jungles de verre et d'acier.

Les nouveaux pays industrialisés ont à la fois gagné et perdu en se développant rapidement ces dernières années. Il semble qu'ils se soient lancés dans la modernisation sans aucune considération pour les principes de développement durable. La prochaine étape dans ces pays sera d'opter pour la qualité de la vie plutôt que pour l'explosion de la vie comme on est en train de le faire dans nos sociétés. Je me demande s'ils pourront se permettre les coûts du redéveloppement nécessaire pour instaurer une véritable qualité de vie, pour adopter le développement durable nécessaire pour garantir la survie de notre environnement mondial.

De fait, nous devons créer une valeur à caractère préventif, qui touche l'impact écologique du développement avant que celui-ci ne se produise, et non une fois les dégâts causés. Nous devons étayer la théorie du développement soutenable d'une solution d'application pratique. C'est l'objet de la motion à l'étude aujourd'hui.

J'ai été heureux de recevoir une lettre du ministre de l'Environnement qui disait ce qui suit: «Je connais bien le projet de loi que vous avez parrainé en 1979, car c'était la première fois que l'on cherchait à rendre obligatoire une évaluation écologique de toutes les propositions relevant de la compétence fédérale. Nous avons peut-être des avis différents sur certains détails, mais, dans l'ensemble, mon opinion sur la réforme du PEEE est très semblable aux notions que vous prônez depuis longtemps.